

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

ARRÊTÉ

modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE
de la Nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés

LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE
PRÉFET DU LOIRET

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 212-1, L 212-3 à L 212-11,

VU les articles R 212-26 à R 212-48 du code de l'environnement,

VU l'arrêté interpréfectoral n°99-007 du 13 janvier 1999, fixant le périmètre d'élaboration du S.A.G.E. de la nappe de Beauce,

VU les arrêtés préfectoraux n°07-101 du 29 mai 2007, n°08-189 du 30 septembre 2008, n°10-022 du 15 février 2010, n°10-170 du 2 juin 2010, n°10-217 du 7 septembre 2010 et n°11-154 du 3 août 2011 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. de la nappe de Beauce,

VU les lettres de démission présentées respectivement par Mme HARISTOY - déléguée nationale d'Union Féminine Civique et Sociale Ile-de-France, par M. GARDIA – président de la Communauté de Communes des Quatre Vallées et par M. COSSU – maire d'Aschères-le-Marché,

VU la proposition de l'Association des Irrigants d'Eure-et-Loir en date du 8 septembre 2011,

VU la proposition de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de région Centre en date du 27 avril 2012,

VU les propositions de l'Association Départementale des Maires du Loiret en date du 3 août 2012,

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier la composition de la Commission Locale de l'Eau suite à la démission de plusieurs de ses membres,

SUR proposition du Secrétaire Général pour les affaires régionales du Centre,

ARRÊTE

Article 1 :

La commission locale de l'eau se compose de 76 membres répartis en trois collèges comme suit :

- 39 membres pour le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux,
- 19 membres pour le collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations,
- 18 membres pour le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Les trois collèges sont représentés de la manière suivante :

1°) Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (39 membres)

a) représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France

Titulaire
M. Olivier THOMAS Conseiller Régional

b) représentants du Conseil Régional du Centre

Titulaires
Mme Marie-Madeleine MIALOT Conseillère Régionale
Mme Moïsette CROSNIER Conseillère Régionale

c) représentants des Conseils Généraux

d'Eure et Loir :

Titulaires
M. Jean-François MANCEAU Conseiller Général canton d'Illiers-Combray
M. Christian GIGON Conseiller Général canton Chartes Nord-Est

de Loir-et-Cher :

Titulaire
M. Bernard DUTRAY Conseiller Général canton d'Ouzouer-le-Marché

du Loiret :

Titulaires
M. Marc GAUDET Conseiller Général canton de Pithiviers
M. Michel GRILLON Conseiller Général canton de Beaune-la-Rolande
M. Pascal GUDIN Conseiller Général canton d'Artenay

de Seine-et-Marne :

Titulaire
M. Jean DEY Conseiller Général canton Châtelet-en-Brie

des Yvelines :

Titulaire
M. Laurent RICHARD Conseiller Général canton d'Aubergenville

de l'Essonne :

Titulaire
Mme Claire-Lise CAMPION Conseiller Général canton d'Etrechy

d) représentants des communes

d'Eure-et-Loir :

Titulaires
M. Jean-Michel DUBIEF Maire de Ouarville
M. Philippe GAUJARD Maire de Fontenay-sur-Conie
M. Jean-François ROBERT Maire de Viabon
M. Dominique IMBAULT Maire de Villiers-Saint-Orien

de Loir-et-Cher :

Titulaires	Suppléants
M. François COCHET Maire de Villeromain	M. Dominique DHUY Maire de Nourray
M. Jean-Pierre JOURDAIN Maire de Faye	M. Jean GAUTHIER Maire de Lorges

du Loiret :

Titulaires
M. Gabriel LEGENDRE Maire d'Aschères-le-Marché
M. Jean FOUQUET 1 ^{er} Adjoint au Maire de Nargis
M. James BRUNEAU Maire de Sermaises
M. Claude FOUASSIER Maire d'Ouzouer-sous-Bellegarde
M. Francis PERON Maire de Bouzonville-aux-Bois
M. Jean-Claude NAIZONDARD Maire de Vitry-aux-Loges

de Seine-et-Marne :

Titulaire
M. Hugues MONCEL Maire de Beaumont-du-Gâtinais

des Yvelines :

Titulaire
M. Roland BONNET Maire de Ponthévrard

de l'Essonne :

Titulaires
M. Claude VANNIER-RUHIER Maire du Val-St-Germain
Mme Geneviève COLOT Maire de St-Cyr/Dourdan
M. Jacques JOFFROY Maire adjoint de Chevannes

e) représentants des établissements publics locaux et de coopération intercommunale

de la région Centre :

Titulaire
M. Jean-Pierre HURTIGER Etablissement Public Loire

de la région Ile-de-France :

Titulaire
Mme Marie-Christine LANG Vice-Présidente de l'Institution Interdépartementale des Bassins Réservoirs du Bassin de la Seine

d'Eure-et-Loir :

Titulaire
M. Yves CHENU Vice-Président C.C. Beauce d'Orgères

de Loir-et-Cher :

Titulaire
M. Bernard PILLEFER Président de la CC. Haut-Vendômois

du Loiret :

Titulaires
M. Lionel De RAFELIS Président de la Communauté de Communes du Betz et de la Cléry
Mme Monique BEVIERE Présidente du Syndicat Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

de Seine-et-Marne :

Titulaire	Suppléant
M. Alain RENAULT Président Commission Environnement PNR Gâtinais Français	M. Henry MEIER Délégué titulaire PNR Gâtinais Français

de l'Essonne :

Titulaire	Suppléant
M. Patrick REDON Président S.I. Boutigny, Vayres/Essonne	M. Daniel CIRET Président S.I. Vallée Haute Juine
Mme Laurence BUDELOT Vice-présidente du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau	

des Yvelines :

Titulaire
M Frédéric MONTEGUT PNR Haute Vallée de Chevreuse

2°) Collège des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations (19 membres)

a) représentants des Chambres d'Agriculture :

d'Eure-et-Loir :

Titulaire	Suppléant
M. Philippe LIROCHON Président	M. Patrice JOSEPH Membre

de Loir-et-Cher :

Titulaire	Suppléant
M. Benoît LONQUEU Membre	M. Pierre CORMIER Membre

du Loiret :

Titulaire	Suppléant
M. Xavier BEULIN Président	M. Vincent LECOQ Membre

de Seine-et-Marne :

Titulaire	Suppléant
M. Claude GENDROP Membre	M. Claude COME Membre

d'Ile-de-France (départements Yvelines et Essonne) :

Titulaire	Suppléant
M. Christophe HILLAIRET Président	M. Alexandre PELE Membre

**b) représentants des Associations des irrigants :
d'Eure-et-Loir :**

Titulaire
M. Fabrice HULLOT Association des irrigants d'Eure-et-Loir

du Loiret :

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Marc LELUC Président Association des irrigants Loiret	M. Rémi DUMERY Membre Association des irrigants Loiret

c) représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Centre :

Titulaire
M. Francis MINIER Membre C.R.C.I. Centre

d) représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Ile-de-France :

Titulaire
M. Renaud NADJAH Membre C.R.C.I. Ile-de-France

e) représentants des Associations de riverains

de la Région Centre :

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Louis POSTE Président Association Mauves Vivantes	Jean-Pierre HOUILLE Administrateur Association Mauves Vivantes

de l'Essonne :

Titulaire	Suppléant
M. Etienne MAURICE Directeur de la Commission exécutive d'entretien de la rivière l'Essonne et de ses affluents	M. Marcel LUCAS Directeur adjoint de la Commission exécutive d'entretien de la rivière l'Essonne et de ses affluents

**f) représentants des Fédérations d'associations agréées pour la pêche et la protection des milieux
aquatiques**

de la Région Centre :

Titulaire	Suppléant
M. Régis PETROT Président Fédération Loiret	M. Pierre FETTER Membre Fédération Eure-et-Loir

de l'Essonne :

Titulaire	Suppléant
M. Armand CHARBONNIER Vice président Fédération Essonne	M. Serge GIBOULET Président Fédération Essonne

g) représentants des Associations de protection de l'Environnement :

de la Région Centre :

Titulaire
Mme Nicole COMBREDET Administratrice de Nature Centre

d'Eure-et-Loir :

Titulaire
M. Didier PEYRONNET Association Eure-et-Loir Nature

de la Région Ile-de-France :

Titulaire	Suppléant
M. Gilles NAUDET Membre Ile-de-France Environnement	Mme Liliane ELSEN Présidente Ile-de-France Environnement

de l'Essonne :

Titulaire	Suppléant
M. Jean-François POITVIN Administrateur Essonne Nature Environnement	M. Daniel JOUANNE Administrateur Essonne Nature Environnement

h) Associations des consommateurs :

de la Région Centre :

Titulaire
M. Georges KIRGO Membre UFC Que Choisir

de la Région Ile-de-France :

Titulaire
M. Jean LACROIX Membre Consommation Logement Cadre de Vie Essonne

3°) Collège de l'Etat et de ses établissements publics (18 membres)

- M. le Préfet de la Région Centre, préfet du Loiret ou son représentant,
- M. le Préfet de la Région Ile-de-France, coordonnateur du bassin Seine-Normandie ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de Loir-et-Cher ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires du Loiret ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Essonne ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de Seine-et-Marne ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires des Yvelines ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Centre ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre ou son représentant,
- M. le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France ou son représentant,
- M. le Chef de l'Unité Territoriale de l'Essonne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Agence Régionale de Santé du Centre ou son représentant,

- M. le Directeur Régional de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France ou son représentant,
- M. le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts Centre Ouest Auvergne Limousin ou son représentant,
- M. le Délégué interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Centre et Poitou-Charentes ou son représentant,
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant,
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ou son représentant.

Article 2 :

Le mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau autre que les représentants de l'Etat expire le 29 mai 2013.

Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Les membres titulaires désignés antérieurement à la publication du décret n°2007-1213 du 10 août 2007 disposent de suppléants identifiés à l'article 1.

Ils obéissent aux règles de fonctionnement suivantes :

Les suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés, démis de leur fonctions ou décédés, pour la durée du mandat restant à accomplir.

Titulaires et suppléants n'ont pas la possibilité en cas d'empêchement, de donner mandat à un autre membre de la Commission Locale de l'Eau.

Les titulaires désignés postérieurement à la publication du décret n°2007-1213 du 10 août 2007 ne disposent pas de suppléant.

Ils obéissent aux règles de fonctionnement suivantes :

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

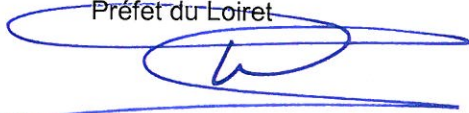
En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de l'Essonne, des Yvelines, de Seine-et-Marne, de Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir et du Loiret. La liste complète des membres de la commission est consultable sur le site internet du SAGE Beauce à l'adresse suivante : <http://www.sage-beauce.fr> ainsi que sur le site GEST'EAU : <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.

Article 4 : Le Secrétaire Général pour les affaires régionales du Centre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la Commission.

Orléans, le 30 AOUT 2012

Le Préfet de la Région Centre,
Préfet du Loiret


Michel CAMUX

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Essonne, des Yvelines, de Seine-et-Marne, de Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir et du Loiret, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative :

- recours gracieux adressé à :

M. Le Préfet du Loiret

Service de la Coordination Interministérielle, mission Affaires Générales

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX

- un recours hiérarchique adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif d'Orléans :

28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1

